



## Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 décembre 2020 à partir de 11 h

### *Réunion en visioconférence*

Abder AIT OUALI,	Absent non représenté	
Linda BENRAIS,	représentée	1
Stephen BENSIMON, (IFOMENE)	représentée	2
Béatrice BRENNEUR	présente	3
Véronique CATRY,	Absente non représentée	
Claude CZECH,	présent	4
Bertrand DELCOURT,	représenté	5
Jean-Christophe DOUSSET,	présent	6
Jacques DUPLAT,	présent	7
Danièle GANANCIA,	représentée	8
Philippe GAZAGNES,	Absent non représenté	
Anne GONGORA,	Absente non représentée	
Christiane GUTIERREZ,	Présente	9
Jean-Luc HIRSCH,	Absent non représenté	
Christian JACQUIOT,	Absent non représenté	
Xavier LIBERT,	Absent non représenté	
Florence LOMBARD,	représentée	10
Catherine LORNAC (AME)	Présente	11
Soleine HUNTER-FALK,	Absente non représentée	
Vincent RAMON	Présent	12
Christian ROUSSE (FFCM)	présent	13
Colette SANT	Absente non représentée	
François STAECHELÉ	Présent	14
Fabrice VERT	Présent	15
Jean-Pierre VOGEL	représenté	16
Michèle WEIL-GUTHMANN	représentée	17

Quorum : 17/26

#### Ordre du jour :

1. rapport d'activité de la présidente
2. rapport du trésorier – état de nos finances – le point sur les cotisations
3. le point sur l'annulation de la croisière et ses conséquences
4. une nouvelle mission pour le conseil scientifique
5. création de webinaires en partenariat avec le CIM
6. Actions diverses

A l'ouverture de la réunion la présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie de leur disponibilité.

Elle aborde ensuite l'ordre du jour.

Elle expose qu'en raison de la crise sanitaire, la plupart des activités du GEMME ont été arrêtées. Il ne sera sans doute pas possible de réitérer, en 2021, la croisière sur le Rhin prévue pour mai 2020 et annulée en raison de la COVID-19.

Il est cependant envisagé de tenter de réitérer la croisière sur la Seine du 7 mars dernier, qui a été un franc succès, si nos finances le permettent.

A néanmoins paru un ouvrage publié par le GEMME aux Éditions L'Harmattan sous le titre « Médiation, culture et religion »

Sur le pan financier, le trésorier n'ayant pu se rendre disponible pour cette réunion, son rapport est remis à plus tard. La présidente indique cependant que nos finances ont été largement entamées à la suite de l'annulation de la croisière et de l'avance sur le remboursement consenti par le Groupement européen des magistrats pour la médiation à la plupart des personnes inscrites à ce voyage. Il ne reste plus que 10 000 € environ pour faire face aux dépenses urgentes.

Faisant le point sur la trésorerie, Jean-Christophe Dousset, trésorier adjoint, indique qu'une quinzaine de cotisations ont pu être ramenées à la suite du rappel qu'il a effectué. La présidente le remercie pour les très importants efforts qu'il a déployés à cette fin.

Le débat est ensuite élargi sur les dispositions à prendre pour que davantage de magistrats en activité puissent nous rejoindre. François Staechelé indique que l'association dispose encore de marges de recrutement de membres associés (l'association compte 186 membres, dont 72 % de magistrats, ce qui laisse une marge de 6 %, pour admettre des membres associés, soit une douzaine). Il conviendrait notamment que des universitaires nous rejoignent.

A également été évoquée la formation à la médiation des auditeurs de justice. Celle-ci a pris son essor depuis les assises internationales de la justice tenues à Bordeaux. L'ENM reste cependant très indépendante dans ses choix d'enseignants et ne fait guère appel au Groupement européen des magistrats pour la médiation. Le magistrat responsable au sein de l'école de la magistrature, Annick QUENIOUX-BIROT, est membre du GEMME et est donc, elle aussi, très favorable au développement de la médiation. Il est suggéré qu'elle soit intégrée au conseil d'administration en remplacement de Bernard Limon Duparcmeur, décédé. Cela n'est cependant possible selon les statuts, que si le nombre des membres du conseil d'administration est inférieur à sept. À défaut, il est proposé que cette collègue soit invitée en qualité d'experte à nos réunions du conseil d'administration. Claude Czech prendra contact avec elle pour le lui proposer. Si elle accepte, Claude Czech en informera François Staechelé qui l'inscrira sur la liste des discussions du conseil d'administration.

S'agissant des magistrats, François Staechelé indique qu'il a créé une liste de discussion ouverte aux magistrats, permettant de s'inscrire au GEMME, qui figure parmi toutes celles qu'il gère pour le compte des magistrats. Peu de magistrats s'y inscrivent cependant, bien que les cotisations soient offertes (19 depuis janvier 2020). Les membres du conseil s'accordent pour faire un effort supplémentaire pour inviter des magistrats en juridiction à nous rejoindre.

Claude Czech indique qu'il a le projet de créer une structure dédiée à la médiation à Bordeaux, observation étant faite que la première présidente, Madame Isabelle Gorce, est elle aussi membre du GEMME et qu'elle est très favorable au développement de la médiation. Il a le projet de prendre contact avec elle prochainement.

La présidente propose, à cet effet, que le GEMME désigne des personnes « points de contact » locaux d'une part, pour stimuler les candidatures et d'autre part, pour valoriser les initiatives locales.

La question se pose cependant de l'échelle des circonscriptions à retenir : cours d'appel ou régions. Les premières ont l'inconvénient du nombre (36), les secondes de l'éloignement géographique. Il est convenu que François Staechelé adressera un appel à candidatures sur la liste des membres de Gemme France et que l'on avisera après des circonscriptions à retenir.

François Staechelé indique qu'il lui paraît très opportun de valoriser les initiatives régionales telles que le webinaire organisé par Antonio Fulleda à Narbonne, initiative largement divulguée sur les réseaux sociaux par ses soins. Les comptes-rendus des initiatives locales seront immédiatement publiés sur le site du Gemme-France, voire de Gemme-Europe et diffusés sur les réseaux sociaux.

Il est encore proposé et retenu que l'un des prochains webinaires que le Gemme et le CIM organiseront soit consacré aux expériences innovantes de médiation juridictionnelle en France et en Europe.

Un autre webinaire sera consacré à la déontologie de la médiation. Pour le préparer, une nouvelle commission sera créée au sein du conseil scientifique dédiée à ce sujet.

Le premier webinaire, organisé par le CIM et Groupement européen des magistrats pour la médiation-Europe sera consacré à la médiation en Italie pays dont le gouvernement projette de réduire le périmètre de la médiation obligatoire.

Au titre des questions diverses, la présidente indique que, toutes les démarches à l'égard de la chancellerie ayant été bloquées par la crise sanitaire, il conviendrait de les reprendre en s'adaptant. Après discussion il est retenu :

1. Qu'un groupe de travail réunissant des responsables de la FFCM et des membres du Gemme se réunira par visioconférence pour mettre au point nos propositions communes notamment en ce qui concerne les ordonnances 2 en 1 et le point en discussion relatif à la

- consignation à la régie des tribunaux de l'avance à valoir sur les honoraires du médiateur. La FFCM doit faire parvenir aux membres de cette délégation le fruit de ses travaux écrits.
2. Une prochaine réunion par visioconférence, dont la date reste à fixer aux environ du 15 janvier, doit permettre d'arrêter notre position. Amaury Lenoir, nouveau délégué national à la médiation des juridictions administratives (une fonction créée récemment par le SGA du conseil d'État) et nouveau membre du GEMME, doit être invité à cette réunion par François Staechelé.
  3. Une proposition de réunion en visioconférence avec la chancellerie sera ensuite adressée au Garde des Sceaux.

Claude Czech informe enfin le conseil qu'une récente circulaire relative aux maisons de la justice et du droit insiste sur le développement de la conciliation au sein de ces structures et fait totalement silence sur la médiation alors qu'il s'agit aussi d'une mission dévolue aux MJD. Il rédigera un projet de courrier à ce sujet qu'il adressera à la présidente. Le conseil déplore par ailleurs l'absence manifeste de politique judiciaire de la chancellerie en ce qui concerne la médiation.

La prochaine réunion du conseil d'administration est programmée pour le 25 mars prochain.

La présidente

le secrétaire général